

Objet : réalisation du parking souterrain par la firme Apcoa

La réalisation du parking souterrain place de la Vaillance par la firme APCOA est à l'origine de nombreuses interrogations au regard des réponses partielles et floues à laquelle nous avons eu droit.

En février l'échevine des travaux publics et de la planification, à l'occasion d'une question orale, nous a annoncé que des éclaircissements pourrait être donné en mars sur les modalités de réalisation de cet important projet. Pourriez-vous les communiquer au Conseil afin que nous soyons pleinement informés de la faisabilité du projet de parking souterrain et des intentions du Collège à l'égard du dit projet ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal



ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Anderlecht, le 29 avril 2020.

Monsieur G. Van Goidsenhoven,
Conseiller communal
Rue de l'Agrafe, 68/5.09
1070 Anderlecht.

Secrétariat communal

M. Vermeulen

☎ 02/558.09.64

✉ secretairecommunal@anderlecht.brussels

Monsieur le Conseiller communal,

Concerne : votre question orale concernant la réalisation du parking souterrain par la firme Apcoa.

Les discussions avec la société APCOA se sont poursuivies et les derniers détails ont été clarifiés.

La commune s'attend à ce que les plans pour le permis de construction soient soumis prochainement. Il convient également de noter que depuis le début de la crise à la mi-mars, toutes les demandes et procédures de permis de construction ont été suspendues, de sorte que des retards sont à prévoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos meilleures salutations.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :

L'Echevine de l'aménagement de
l'espace public.

S. MULLER-HUBSCH.

Place du Conseil 1 Raadsplein
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be